



ASSOCIATION
DES MAIRES
DU NORD



Fiche info

2018, Année de la dématérialisation des marchés publics

→ L'échéance du 1^{er} avril 2018

Les acheteurs publics seront tenus d'accepter le Document Unique de Marché Européen sous format électronique appelé également e-DUME.

Le DUME est un formulaire qui a pour objectif de simplifier la phase de candidature des entreprises. Le DUME permet ainsi aux candidats de prouver qu'ils remplissent les critères de sélection d'une offre et n'entrent pas dans les cas d'interdiction de soumissionner.

→ L'échéance du 1^{er} Octobre 2018

OPEN DATA

Tous les acheteurs devront publier sur leur profil d'acheteur les données essentielles des marchés publics supérieurs à 25 000€ HT. C'est l'OPEN DATA des marchés publics.

On appelle profil d'acheteur le site généralement appelé « plateforme », accessible en ligne via un réseau internet. Il centralise les outils nécessaires à la dématérialisation des procédures de passation et les met à disposition des acheteurs des opérateurs économiques.

La poursuite de la dématérialisation des marchés

- Tous les marchés supérieurs d'un montant supérieur à 25 000 € HT devront être publiés sur un profil d'acheteur.
- Pour ces mêmes marchés, les communications et les échanges d'informations doivent être effectués par voie électronique.
- L'acheteur devra imposer la réponse électronique

→ Préparer au mieux cette échéance

Il convient dès à présent d'anticiper cette obligation réglementaire, et communiquer auprès des entreprises cette obligation de réponse électronique.

En partenariat avec le Cdg62 et Somme Numérique, le Cdg59 met à disposition des collectivités et des établissements publics une plateforme mutualisée des marchés publics répondant à la définition de profil d'acheteur.